

Le Courrier

du Retraité

62^e ANNÉE • MENSUEL : DÉCEMBRE 2008 • N° 148

ADRESSE AUX PARLEMENTAIRES

DOSSIER LES RÉSEAUX GÉRONTOLOGIQUES



Meilleurs vœux



Fédération générale des retraités de la Fonction publique

Sommaire

ÉDITORIAL

- 3 • Ne renonçons pas

ACTUALITÉ

- 4 • Soleil d'hiver
• Dépassements d'honoraires
5 • Audience à la Fonction publique
• Adresse aux parlementaires
6 • Débats au Parlement
7 • Sortie de crise : ce sera difficile
8 • Une taxe contestable

NOTRE ASSOCIATION

- 9 • Pour être forts, soyons unis
• Rencontres militantes

DOSSIER

- 10-11 • Les réseaux gérontologiques

MAGAZINE

- 12 • Soja frelaté et bottes toxiques
13 • La pension de réversion

COURRIER

- 14 • Le Sénat attaque, humeur, service minimum, GIPA, bons points
• Chiffres utiles
15 • Nos adhérents ont du talent



Photo de couverture : Espace photo 54

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois Fonctions publiques, Etat, Hospitalière ou Territoriale.

Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des 56 syndicats de fonctionnaires affiliés à la FGR-FP
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du Retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

Par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP, 20 rue Vignon 75009 PARIS) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.



Revue de la **Fédération générale des retraités de la Fonction publique** de l'État et des collectivités territoriales et hospitalières, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Jacques Maurice
Rédacteur en chef : Jacques Maurice
Secrétaire de rédaction : Robert André

Abonnement annuel 2009 au *Courrier du Retraité* : 8 numéros = 20 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris
01 47 42 80 13
Fax : 01 47 42 13 29
Courriel : fgrfp@wanadoo.fr
Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation Studio graph (Sèvres)
Impression Quebecor, rue des Épinettes 77200 Torcy

Dépôt légal : à parution
ISSN : 0152-4224
N° Commission paritaire : 0312G06323

Ne renonçons pas



« L'heure n'est pas au renoncement même si la période est peu propice à l'action. »



Le bureau national vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2009.

Le doute n'est pas permis. L'année 2009 sera difficile. La longue liste des entreprises qui ferment ou qui imposent du chômage partiel en cette fin d'année est là pour le rappeler. Les statistiques récentes du chômage ajoutent à l'inquiétude. Tout comme le nombre record des inscriptions auprès des associations caritatives. Parallèlement, et nous l'évoquons par ailleurs, des mesures sont prises à l'échelon mondial, européen ou hexagonal. Mais pas encore pour réformer le système. Plutôt pour accompagner son redressement en espérant préserver l'essentiel pour les spéculateurs. De même la situation économique va accroître les déficits que d'autres, plus tard, finiront bien par payer.

Dans le même temps, plusieurs études décrivent un statut favorable pour les sexagénaires. Il est tout autant avéré que de nombreux retraités – les plus âgés et les femmes – sont en situation difficile.

Est-ce une raison pour que les retraités se replient sur eux-mêmes et attendent des jours meilleurs ? Certes, la saison s'y prête mais nous pensons qu'il ne faut pas renoncer à nos revendications. Nous ne cesserons de redire qu'il faut aussi redonner du pouvoir d'achat aux retraités et personnes âgées, notamment les plus modestes.

C'est notre demande prioritaire auprès des pouvoirs publics : avancer la date d'effet d'une revalorisation substantielle des retraites et pensions. Les retraités sont des citoyens à part entière qui méritent mieux que des allusions sur le niveau de leur patrimoine. D'autres solutions existent pour

garantir la redistribution dans une société bien organisée. Nous pensons prioritairement à toutes les retraites inférieures au Smic, inférieures au montant mensuel de la facture d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes... Nous pensons aux restes à charge de plus en plus lourds dans tous les domaines de la protection sociale. Nous pensons aux engagements non tenus sur l'augmentation du minimum vieillesse ou la revalorisation de la pension de réversion du régime général. L'heure n'est donc pas au renoncement même si la période est peu propice à l'action. Traditionnellement une trêve est observée durant les fêtes de fin d'année. L'ensemble des organisations syndicales l'ont constaté elles aussi. Néanmoins elles ont décidé, à l'unanimité, de retenir « le principe d'une mobilisation massive des salariés au début de l'année 2009 pour faire aboutir leurs revendications sur le pouvoir d'achat, les protections sociales... ». Les retraités eux aussi, seront au rendez-vous.

En attendant, bonnes fêtes à toutes et à tous et à l'année prochaine.

Le 7 décembre 2008

JACQUES MAURICE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

En bref...

INFLATION

En octobre, l'indice des prix à la consommation, hors tabac, a reculé de 0,1%. Sur un an, l'inflation ralentit à nouveau et s'établit à 2,7%. Cette légère baisse de l'indice d'ensemble masque la forte baisse des prix des produits pétroliers (-5,9%) contrebalancée par une série de hausses : produits frais, habillement-chaussures, loyers, eau... Par exemple les prix de l'alimentation progressent de 0,5% en octobre et de 4,7% sur un an.

COUT DES PENSIONS

La Commission des finances du Sénat a estimé, le 6 novembre, que les retraites de la Fonction publique « sont le principal facteur de dérive des dépenses de l'Etat » et a recommandé la mise en œuvre de la réforme de la gestion des pensions. Cet amalgame est inacceptable de la part des sénateurs dont le « train de vie » a été largement dénoncé à l'occasion de l'élection du nouveau Président. Qui veut noyer son chien...

Ce qui est pointé du doigt par les sénateurs de la Commission des finances c'est la « réforme de la gestion des pensions » qui représenterait « un gisement d'économie de 1200 emplois sur les quelque 3000 emplois répartis entre le service des pensions, les centres régionaux et les ministères employeurs ». A quand les mêmes recherches d'économies dans l'administration du Sénat ?

PLAFOND DE LA SÉCU

L'augmentation du plafond de la Sécurité sociale, au 1^{er} janvier 2009, sera finalement de 3,1%, à 2859 euros par mois. Rappelons que ce plafond est utilisé pour la régularisation annuelle des cotisations des salariés mais également pour le calcul du montant maximum des retraites du régime général : 50% du plafond en cas de carrière complète.

DÉPASSEMENTS

La carte ci-contre montre l'urgence d'agir pour éviter que l'égal accès aux soins ne continue pas à se dégrader face à l'inflation des dépassements d'honoraires.

Billet d'humeur

Soleil d'hiver



Pas trop de pessimisme, Noël reste la fête de la vie depuis des millénaires, avec d'autres noms. Il y a 4000 ans, ce qui correspondait à notre 25 décembre était déjà considéré comme le jour de la renaissance du soleil, ce qui n'est pas faux ! Il revient !

Les mois étaient lunaires, un arbre était associé à chacun. Pour le mois de la renaissance du soleil, l'arbre était l'épicéa, alors dit de l'enfantement. Au solstice d'hiver, on en décorait donc un avec des fruits, du blé. Pour la première fois le sapin est mentionné comme arbre de Noël en 1521. En Alsace.

Sur les bords de notre Méditerranée, Mithra, dieu d'origine iranienne, naissait il y a plus de 2000 ans dans une grotte le jour de la fête de l'épicéa. Les chrétiens font naître Jésus le 25 décembre depuis 354. Auparavant il naissait au printemps.

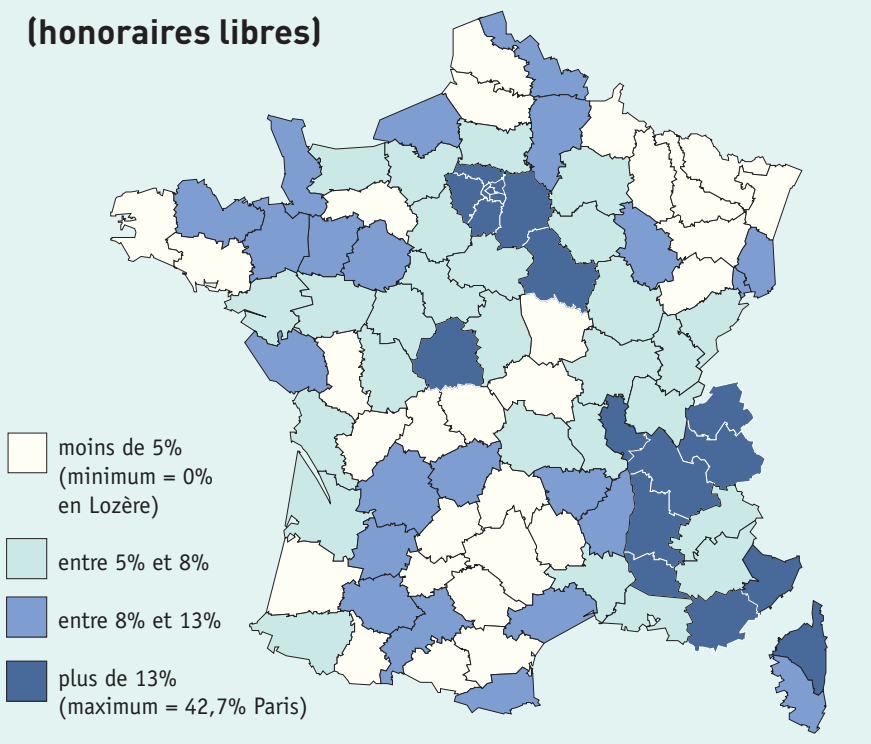
Il y a ainsi unification mondiale autour du symbole de la vie qu'est notre soleil, si cher aux Incas d'Amérique et aux pharaons d'Egypte. Nos ancêtres, et ceux de toute notre espèce, se sont toujours intéressés à notre étoile, religieusement ou non, ce qui doit nous rassembler.

Soyons donc optimistes au plan mondial : aux périodes sombres succèdent toujours de nouveaux printemps, ce renouveau solaire nous invite à agir pour le retour des solidarités, de la justice sociale, du partage équitable, du Nord au Sud de la planète. Soyons aussi opiniâtres que le soleil !

ROBERT ANDRE

DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES

Part des médecins exerçant en secteur 2 (honoraires libres)



source : ONDPS, rapport 2006-2007

Audience à la Fonction publique

Une délégation du pôle des retraités a été reçue par un conseiller du Secrétaire d'Etat à la Fonction publique. Compte rendu et réaction.

Vendredi 14 novembre, à Bercy, les cinq composantes du pôle des retraités Fonction publique ont été reçues par M. Bonnet. Le premier sujet abordé a été la revalorisation des pensions. Pour le représentant du ministre les pensions des fonctionnaires seront à nouveau augmentées, au 1er avril, conformément à la prévision d'inflation 2009 (elle serait revue à la baisse : 1,5% au lieu de 2%) et à l'ajustement nécessaire pour « solder » 2008. Celui-ci tiendrait compte des revalorisations déjà accordées (1,1+0,6) au titre de 2008 et de la moyenne annuelle de l'inflation (actuellement 2,7%). Ainsi on s'orienterait vers une revalorisation limitée à 2,5% (1+1,5). Nous avons fermement dénoncé cette approche et ces calculs.

RÉVERSION, AIDE MÉNAGÈRE

La délégation a également évoqué la pension de réversion et rappelé la nécessité de ne pas soumettre son attribution à des conditions de ressources, au prétexte que le fonctionnaire ne perçoit qu'une seule pension. Le ministère affirme ne pas être demandeur d'une modification. Il attend la publication du rapport du conseil d'orientation des retraites, prévue pour la fin de l'année, avant de prendre position. Concernant la suppression des crédits d'aide ménagère à domicile, la Fonction publique préfère parler de « repositionnement » ! Pour notre interlocuteur il est nécessaire de se rapprocher des critères utilisés par la Sécurité sociale... qui sont



Manifestation du 16 octobre à Paris

plus contraignants. Un nouveau dispositif est envisagé, visant à mieux assurer le maintien à domicile par un champ de services plus large. Comme l'ont fait de nombreux parlementaires en répondant à nos sollicitations nous avons réclamé le rétablissement des crédits, au moins le temps de la mise en place des nouvelles dispositions envisagées. La réponse a été négative.

RÉACTION DU PÔLE

En fonction des (non) réponses qui nous ont été apportées, aussi bien lors de

l'audience inter-UCR à Matignon qu'à la Fonction publique, nous avons décidé de cibler un sujet prioritaire, une augmentation des pensions dès janvier. Nos militants, depuis le 19 novembre, ont envoyé une adresse aux parlementaires afin de maintenir la pression sur les pouvoirs publics. Ce qui a été possible en septembre avec une régularisation législative a posteriori doit pouvoir être répété en janvier. Il est indispensable de redonner du pouvoir d'achat aux retraités, notamment les plus modestes. □

JACQUES MAURICE



ADRESSE AUX PARLEMENTAIRES (extraits)

(...)

La perte de pouvoir d'achat s'amplifie au fil des mois en raison du différentiel entre l'inflation sur tous les produits de consommation courante pour les retraités et les revalorisations intervenues les 1er janvier (+1,1% pour 2008) et 1er septembre (+0,8% dont 0,2% de rattrapage au titre de 2007 et 0,6% pour 2008).

Les variations en % au cours des 12 derniers mois sont très significatives, outre l'indice d'ensemble qui, selon l'Insee, est à +2,7 en octobre.

(...)

Nous revendiquons une anticipation, au 1er janvier 2009, de l'augmentation des pensions désormais prévue pour le 1er avril (article 54 du PLFSS 2009). Ce mécanisme exceptionnel a été utilisé au 1er septembre 2008, en raison du pic d'inflation constaté et conformément à l'engagement du Président de la République du 6 mai 2008. La régularisation législative est intervenue a posteriori (article 6 du PLFSS 2009).

Pour les organisations du pôle retraités Fonction publique, ce qui a été possible au 1er septembre doit pouvoir l'être également au 1er janvier.

(...)

(Les retraités) sont en effet très loin de la garantie du pouvoir d'achat des retraites affichée lors du « rendez-vous 2008 » et dans le contexte économique actuel, un supplément de pouvoir d'achat aux 13 millions de retraités ne serait pas inutile.

(Texte complet sur www.fgrfp.org)

Débats au Parlement

La FGR-FP invite souvent ses adhérents à intervenir auprès de leurs parlementaires. Certains répondent, d'autres non.

Les débats, lors de l'examen du PLFSS, montrent que nos revendications sont au centre des amendements proposés par les députés et les sénateurs. Et pourtant ils ont été rejetés par centaines en vertu de l'article 40 de la Constitution. « Est irrecevable tout amendement augmentant les remboursements à la charge de l'assurance maladie ou les prestations versées par les branches vieillesse ou accident de travail ». Une attention plus particulière a été portée aux problèmes de pouvoir d'achat et de retraites ; l'organisation de la santé et la prise en charge de la perte d'autonomie seront traitées lors de l'examen du projet de loi, « Hôpital, Patients, Santé, Territoire » et du cinquième risque.

ÉCOUTONS NOS REPRÉSENTANTS NATIONAUX

(extraits)

« Ce sont ces mêmes catégories sociales, moyennes et modestes, qui... vont subir les conséquences de la crise du capitalisme financier ».

« La protection sociale manque cruellement de ressources : n'est-il pas urgent de revisiter l'ensemble des exonérations de cotisations sociales ».

« (le gouvernement) évite de toucher aux stock-options dont les bénéficiaires pourtant ne sont pas à plaindre »

« Cela équivaut à demander aux générations futures de payer nos soins et nos pensions » « Peut-on se réjouir que la Sécurité sociale survive à crédit »

« Une très sérieuse attaque du système de solidarité a eu lieu ... avec l'instauration des franchises médicales ».

REVALORISATION DES RETRAITES (au 1/9/08)

« Cette révision modeste porte à environ 1,3% la hausse annuelle des retraites, qui, de plus ne seront pas modifiées avant le 1er avril ».

« Avec cette dernière hausse, le gouvernement prétend que les retraités peuvent s'estimer satisfaits et que la question du pouvoir d'achat n'a plus à être posée (...)

A l'évidence, les retraités auront perdu du pouvoir d'achat en 2008 puisque l'inflation sera de l'ordre de 2,9%. Nous

« Il ne saurait être question que la revalorisation de 0,8% prévue en septembre affecte celle prévue en avril : ce serait un tour de passe-passe contradictoire avec vos propres engagements ».

« Une augmentation de 4,8% aurait été plus raisonnable... Les retraités vous l'ont dit en descendant dans la rue le 16 octobre. Je pense qu'ils n'en resteront pas là, car ils ont le sentiment d'être les grands oubliés du moment.

... Les mesures que vous proposez sont des revalorisations parfois misérables de minima pourtant déjà indécents...



... Quant au minimum vieillesse que vous prévoyez de porter à 676€, il reste en deçà du seuil de pauvreté européen, à savoir 817€ ».

« Vous jouez les provocateurs avec le fameux amendement visant à rendre possible la retraite à 70 ans.

... Avec quelle hypocrisie, vous feignez également de favoriser le travail des seniors et le cumul emploi - retraite...

n'oublions pas que les 55 ans et plus sont, en 2008, seulement 38,3% à avoir du travail ».

« Au cours de cette année, vous avez volontairement choisi de baisser le pouvoir d'achat des retraités, je ne cesserai de le marteler. C'est pourquoi, il faut revaloriser les retraites au 1er janvier 2009 et non le 1er avril. Ne pas le faire, serait un nouveau mauvais coup porté aux retraités »

Nos actions méritent d'être poursuivies. □

JACQUELINE PASQUIER

Sortie de crise : ce sera difficile

Crise des bourses, du système bancaire, de l'économie mondiale, du capitalisme libéral : tout aura été dit ces dernières semaines. Avec le recul, quelles analyses peuvent être faites ?

Pour juguler la crise, états et institutions internationales ont dégagé des sommes considérables pour sauver les banques : 700 milliards de dollars aux Etats-Unis, 1 300 milliards d'euros dans l'Union Européenne.

SAUVER LE SYSTÈME

En France, un plan d'urgence a été mis en place. Grâce à une caisse de refinancement, une garantie publique pourra être accordée aux établissements défaillants, dans la limite d'un montant total de 320 milliards d'euros. De plus, par l'intermédiaire de la SPEE, société dont il détient tout le capital, l'Etat s'offre le moyen d'injecter 40 milliards d'euros dans le capital des banques. Cela a déjà été fait à hauteur de 10,5 milliards d'euros.

Il ne s'agit pas vraiment de nationalisations. L'objectif est en effet de reconstituer les fonds propres de nos banques, peu compétitives par rapport à leurs concurrentes. L'aide de l'Etat est normalement prévue pour une courte durée. Quant aux actions souscrites en contrepartie de son aide, elles ne sont assorties d'aucun droit de vote.

La France, comme les autres nations occidentales, intervient dans la crise pour aider le système à survivre et non pour le transformer.

UN HORIZON CHARGÉ DE NUAGES

Limitées à l'aspect financier, ces mesures n'ont pas permis de rétablir la confiance



dans le système. En effet, c'est toute l'économie qui est malade.

L'avenir s'annonce sombre. D'ores et déjà, les banques limitent l'accès au crédit, qu'il s'agisse des entreprises, des particuliers ou des collectivités publiques. Les conséquences sur l'investissement et la consommation risquent d'être catastrophiques. L'inévitable récession se traduira par une baisse des rentrées fiscales. Le déficit de l'Etat dépassera probablement 3,5% du PIB, tandis que, du fait des mesures prises en faveur des banques, l'endettement public augmentera fortement.

Plus grave : il faut redouter un chômage accru, touchant tous les secteurs, avec de plus en plus de fermetures d'usines et de délocalisations. Les licenciements atteignent non seulement des entreprises prestigieuses de l'automobile ou de la sidérurgie, mais aussi celles de l'immobilier, du tourisme ou de la vente par correspondance. Dans le même temps, salariés et retraités continuent à perdre de leur pouvoir d'achat.

CHANGEMENT DE CAP ?

Un virage idéologique serait nécessaire. Mais, pour l'instant, la coopération internationale se borne à soutenir les banques. On ne voit aucune volonté de

remettre en place un nouvel ordre monétaire, de réviser le statut de la Banque Centrale Européenne ou de lutter contre les « paradis fiscaux ».

Au plan national, on constate la même réticence à changer de politique, malgré les discours volontaristes de notre Président. Et pourtant, des mesures immédiates pourraient être prises : création d'un outil financier autour de la Caisse des Dépôts et Consignations, réorientation de l'épargne populaire vers le logement social et les équipements collectifs, entrée dans le capital d'entreprises d'intérêt général. Investissement et consommation en seraient ainsi stimulés. Enfin, une véritable réforme fiscale est de plus en plus nécessaire avec, prioritairement, la suppression du « bouclier fiscal », l'imposition des « stocks-options » et des « parachutes dorés » et la réhabilitation de l'impôt progressif.

La crise financière et économique justifie la pertinence des analyses de notre Fédération. Trouvons-y des arguments supplémentaires pour faire avancer nos valeurs et nos idées. □

JEAN MEYRONNEIN

Une taxe contestable

Le Gouvernement justifie la création d'une taxe sur les mutuelles par les «économies» soi-disant réalisées sur les affections de longue durée. La réalité est toute autre.

Dans son argumentation pour justifier la création d'une nouvelle taxe sur les mutuelles et autres complémentaires santé, le Gouvernement invoque un report de charges de ces organismes vers l'assurance maladie obligatoire, lié à l'augmentation du nombre des personnes en affection de longue durée (ALD).

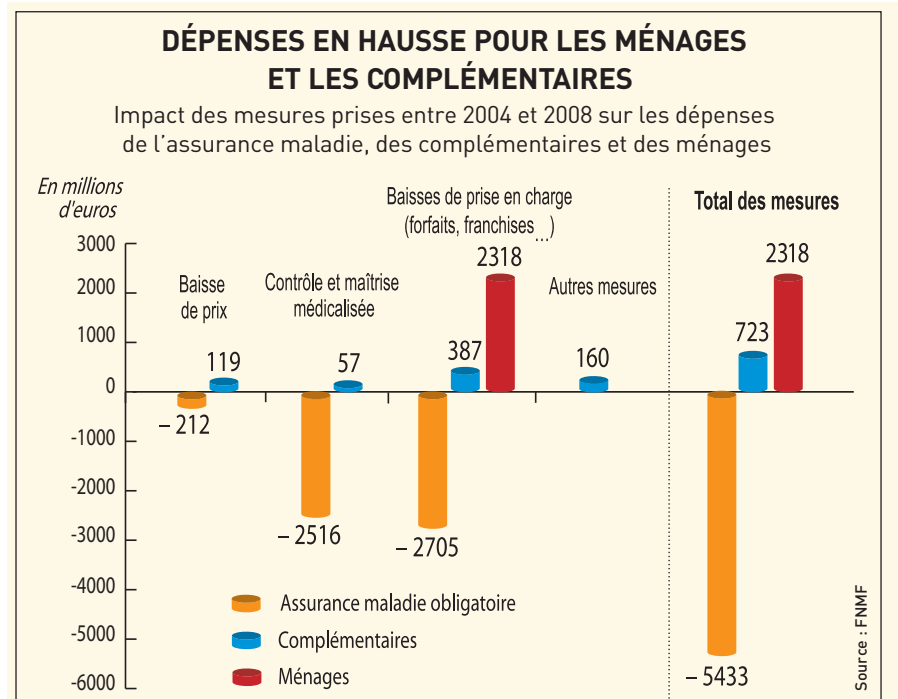
Selon une analyse des dépenses de santé depuis 2004, la Mutualité française démontre que les charges des complémentaires santé ont augmenté depuis cette date.

LES CHARGES AUGMENTENT

Certes, le régime général est soumis à une croissance des charges d'ALD supérieure aux autres dépenses de l'ordre de 3 milliards d'euros sur cinq ans. Mais il ne s'agit pas d'économies pour les complémentaires. Au contraire.

L'étude réalisée par la FNMF évalue l'impact des différentes mesures prises depuis 2004 : participation forfaitaire d'un euro sur les consultations, déremboursements de médicaments, augmentation du forfait journalier à l'hôpital, mise en place des franchises médicales... Il en ressort que, sur cinq ans, les économies sont du côté de l'assurance maladie.

Les charges du régime obligatoire ont diminué de 5,5 milliards d'euros pendant que les ménages ont subi un transfert de 2,3 milliards d'euros et les complémentaires de 723 millions. Les baisses de prix de médicaments, sur la période 2004-2008, ont représenté une économie pour l'assurance maladie mais celles-ci,



pour les complémentaires, ont été largement amputées par les revalorisations d'honoraires consenties sur la même période. Au total ces effets « prix » ont permis une économie de 212 millions d'euros pour l'assurance maladie et un surcoût de 119 millions d'euros pour les complémentaires.

L'EFFET SUR LES ALD

Concernant les personnes en affection de longue durée, elles sont remboursées à 100% mais sur la base des tarifs de la « Sécurité ». Autrement dit, les dépassements d'honoraires, tout comme différents dispositifs médicaux ou le forfait hospitalier ne sont pas pris en charge. A lui seul, ce poste a représenté, entre 2004 et 2008, un surcoût de 530 millions d'euros pour les complémentaires. D'ailleurs un autre calcul a été rendu public : la part des ménages dans la consommation de biens et services (CSBM) a augmenté de 0,2 point entre 2004 et 2007, celle des organismes complémentaires de 0,3 point, tandis que la part de l'assurance maladie a diminué de 0,5 point !

On voit mal comment on peut persister à dire que les charges des complémentaires diminuent. Le seul forfait de 18 euros

sur les actes lourds, pour ne prendre que cet exemple, a représenté 80 millions d'euros. En outre, la taxe qui finance le fonds de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire, a augmenté de 160 millions d'euros sur cinq ans. Enfin la hausse constante des dépassements d'honoraires et l'augmentation des dépenses hospitalières ont alourdi les charges réelles des mutuelles.

UN FAUX PROCÈS

Un faux procès est intenté aux mutuelles. Elles sont dénoncées à l'opinion publique pour leurs supposés fonds propres excédentaires et « marges bénéficiaires ». Cette expression est d'ailleurs impropre pour les mutuelles qui sont des sociétés de personnes et n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. En tout état de cause les charges supplémentaires sur les mutuelles seront répercutées tôt ou tard sur les mutualistes soit par une augmentation des cotisations, soit par une baisse des prestations, car, contrairement à la Sécurité sociale les mutuelles ne peuvent se permettre le moindre déficit. □

Il y a 50 ans

Le Courrier du Retraité

Pour être forts, soyons unis

Recevant ces jours derniers une délégation syndicale, M. Pinay, ministre des Finances, « faisant état des difficultés budgétaires, n'a pu, pour sa part, prendre aucun engagement » Rapprochant cette attitude de celle prise récemment par le président du Conseil, nous serions tentés de conclure à l'inutilité d'une intervention.

Et cependant, observant la décision de notre dernier congrès, confirmée par celle, nettement exprimée, de notre Commission exécutive, nous nous efforçons de toucher les membres du gouvernement : président du Conseil, ministre d'Etat chargé de la Fonction publique, ministre des Finances.

C'est que notre revendication pose un problème qui s'inscrit évidemment dans les préoccupations budgétaires – ce qui motive notre démarche à l'heure où se prépare l'établissement du budget – mais qui recherche la correcte application d'une loi, proposée par le gouvernement lui-même, garantie par ses déclarations et unanimement adoptée par le parlement.

A dessein, nous limitons notre action présente – sans toutefois abandonner des revendications de simple équité mais de moindre importance – au retour à une légalité violée depuis sept ans par des artifices qui n'en peuvent cependant atténuer la rigueur mathématique.

La situation est différente désormais : c'est le ministre des Finances seul qui établira le budget de 1959, c'est le gouvernement seul qui l'examinera et il sera publié par ordonnances. Notre action doit donc porter de ce côté.

Il faut que nous soyons entendus.

Nous le serons si on nous sait forts et résolus. Et nous ne serons forts que si nous sommes unis.

Nous ne sommes pas sûrs du lendemain ; si nous ne nous défendons pas nous-mêmes, qui donc le fera ?

Edito de novembre 1958 – Courrier N°9



Régionale d'automne
Lorraine-Alsace

Rencontres militantes

Les membres du bureau national viennent d'effectuer un tour de France des régions pour rencontrer les militants des sections départementales.

Synthèse de ces réunions toujours très conviviales.

Plus de cinq cents militants des sections départementales de la FGR-FP ont assisté aux « régionales d'automne » en présence d'un membre du bureau national, entre début octobre et la mi-novembre. Ces rencontres désormais traditionnelles sont d'abord un moment de grande convivialité qui permet, le plus souvent, de faire connaissance avec un lieu différent de la région concernée. Cette année la participation a été très soutenue et les débats toujours très intéressants.

De l'actualité à la vie interne

Le cœur de chaque réunion a été consacré à l'action des retraités le 16 octobre. En fonction de la date de la régionale, les sections ont pu échanger soit sur la préparation de l'action, soit sur son bilan. Notre précédente édition a présenté une synthèse de cette journée d'action. Au-delà de ce sujet prioritaire les militants présents ont abordé d'autres questions préoccupant les retraités. La place de nos associations et leur efficacité dans les débats publics sur nos revendications, toutes les questions relatives à la protection sociale, des franchises médicales aux tarifs toujours en hausse des établissements pour personnes âgées dépendantes, de la taxe imposée à nos mutuelles aux scandaleux dépassements

d'honoraires dans la plupart des départements... Un tour d'horizon très complet et utile au bureau national pour conforter ses analyses sur la situation faite aux retraités.

Des échanges fructueux ont également eu lieu sur le fonctionnement et la place de la FGR-FP au sein de chaque CODERPA (comité départemental des retraités et personnes âgées). Nous ne pouvons que constater l'extrême diversité des situations, d'un département à l'autre. C'est d'ailleurs pourquoi nous organisons, en décembre et en janvier, deux stages d'information à destination de nos délégués dans ces instances.

Enfin la vie interne des sections et de la fédération occupe aussi une bonne place dans l'ordre du jour. La tenue du fichier des adhérents, les questions de comptabilité, les difficultés financières des sections pour produire des bulletins d'information en raison du renchérissement des frais postaux, les différentes méthodes utilisées pour le recrutement sont l'occasion d'échanges profitables à tous.

Sur cette question un nouveau stage sera également organisé fin janvier. Une dizaine de sections y participeront.

Nos régionales d'automne sont le reflet de la vie démocratique et de l'activité de la FGR-FP. □

JACQUES MAURICE

Les réseaux gérontologiques

Les retraités vivent de plus en plus longtemps en bonne santé. Lorsque la perte d'autonomie survient, elle est parfois sévère. Les réseaux gérontologiques peuvent alors aider les personnes âgées. Exemple de Gérontis 52.

Le réseau gérontologique « Gérontis » est un réseau sanitaire et social dont l'objet est double :

- retarder au maximum l'installation de la dépendance
- permettre le maintien à domicile du plus grand nombre.

Pour cela la mise en relation et la coordination des différents intervenants, travaillant tous en continuité et en collaboration les uns avec les autres auprès de la personne, sont primordiales. La clé de voûte de cette organisation est le médecin généraliste.

Une solution clés en mains

Le médecin traitant est celui qui connaît le mieux son patient. Dans une relation de proximité, c'est lui qui coordonne. D'un point de vue économique, chaque

réseau gérontologique contribue à diminuer les hospitalisations. Les personnes âgées sont très attachées à leur cadre de vie et, souvent, l'idée d'une hospitalisation est difficile à accepter. Favoriser une prise en charge à domicile, c'est donc favoriser la vie. Le maintien à domicile de ces patients est rendu possible grâce à la richesse des moyens humains et matériels mis à leur disposition. Tout au long de la journée, il faut équilibrer le rôle de chacun afin que la personne soit toujours en sécurité : portage des repas, soins de nursing, rééducation, téléalarme, aide ménagère...

Le fonctionnement du réseau

Un secrétariat unique veille à l'organisation des bilans, à l'information de la personne âgée et de sa famille et diffuse

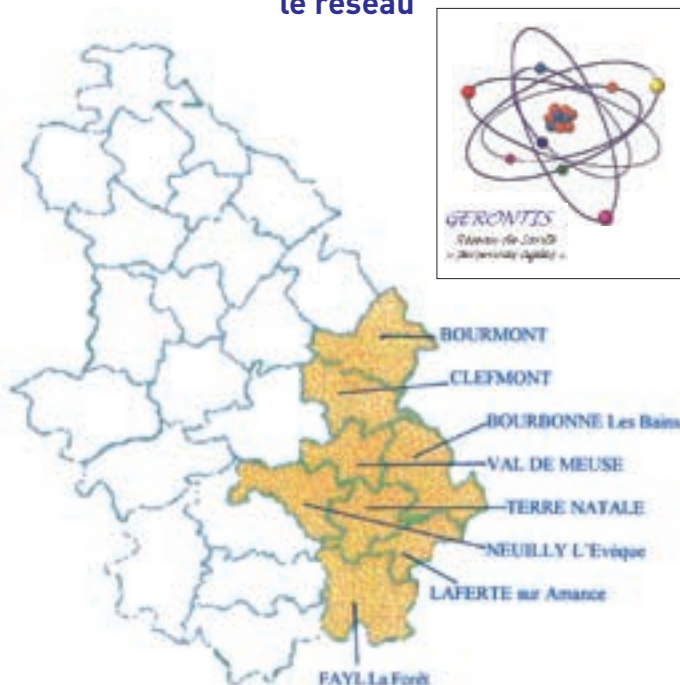
les informations aux professionnels de santé. Il planifie et organise les réunions de coordination et de réévaluation de la population concernée : assurés ou leurs ayants droits âgés d'au moins 60 ans, appartenant aux groupes de dépendance (GIR) 1,2,3,4 et domiciliés dans le ressort géographique du réseau.

Les acteurs de santé concernés et adhérents au réseau sont : les médecins généralistes, les infirmières et les masseurs kinésithérapeutes exerçant sur le territoire du réseau. La prise en charge sociale est sous la responsabilité d'une assistante sociale. En outre, l'hôpital de proximité, hôpital local, constitue l'acteur essentiel du réseau avec les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile). □

DOSSIER RÉALISÉ PAR

JACQUELINE PASQUIER ET JACQUES MAURICE

8 Cantons de Haute-Marne composent le réseau



Un maintien à domicile en toute confiance

L'admission au réseau se déroule en deux temps.

Tout d'abord un bilan médical qui permet d'évaluer les besoins de la personne âgée et d'établir un plan de soins et de traitements. Le réseau fait appel aux compétences de médecins, d'infirmières et de spécialiste de l'hôpital local. Il s'agit d'évaluer l'état de santé, les potentialités et les besoins, de définir le degré de perte d'autonomie.

Ensuite un bilan social grâce à un entretien au domicile de la personne âgée par un travailleur social. Le volet social précise les besoins financiers, le soutien de l'entourage, les démarches administratives à engager ou encore l'aménagement nécessaire du domicile.

Sur la base de l'évaluation médicale et du rapport social, une réunion est organisée dans les locaux de l'association Gérontis, au cabinet du médecin coordinateur ou au domicile de la personne pour proposer un plan d'intervention complet précisant le rôle de chacun des intervenants, la durée et la périodicité de leurs interventions, les tâches effectuées. Un suivi est assuré une à deux fois par an pour réévaluer les besoins et modifier éventuellement le plan d'aide.



Trois questions au

Président de Gérontis

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de « Gérontis 52 » nous avons rencontré son président, M. François Perbal, pharmacien à Bourbonne les Bains.



FGR-FP : Expliquez-nous les particularités du réseau Gérontis.

M. Perbal : Gérontis est issu d'une expérimentation de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en 2000, qui a ensuite été reconnue par les autorités de tutelle et d'autres partenaires. Notre réseau repose solidement sur l'hôpital local. La convention de partenariat qui nous lie assure à Gérontis les moyens techniques et les compétences nécessaires à une prise en charge optimisée grâce aux professionnels de santé ou autres acteurs réunis sous le même toit, l'hôpital de Bourbonne. Cette coopération optimise les relations ville-hôpital. La CRAM, un temps partenaire, a dénoncé la convention qui nous liait, ce qui a temporairement fragilisé le réseau. Nous nous sommes tournés vers d'autres partenaires afin de pérenniser la structure : l'hôpital local bien sûr, REGECA (réseau gérontologique Champagne-ardenne) et le Conseil Général. Les financeurs, dans l'ensemble, restent assez prudents car ils cherchent toujours à chiffrer le retour sur investissement apporté par le réseau. Or, si des enquêtes de satisfaction prouvent l'intérêt de cette organisation il est presque impossible de chiffrer l'économie réalisée (journées d'hospitalisation ou prescriptions pharmaceutiques).

FGR-FP : Gérontis recouvre un territoire essentiellement rural. Quelles difficultés rencontrez-vous ?

M. Perbal : Gérontis ne souffre pas du

manque de personnel médical. Son partenariat avec l'hôpital local lui permet de disposer de toutes les compétences (Géronte, ergothérapeute, kiné, plateau technique d'aide à domicile, travailleur social). La couverture du territoire en médecine générale est encore correcte à ce jour, mais de nombreux départs en retraite prévisibles rendent l'avenir incertain. L'éloignement des familles par rapport aux aînés reste la principale difficulté (entrer en contact avec les enfants, les tenir informés en cas d'évolution de la dépendance ou leur participation effective au maintien à domicile).

FGR-FP : Comment sensibilisez-vous les personnes âgées à la prévention ? Quel est l'impact de vos informations ?

M. Perbal : Les missions de prévention ne font partie des objectifs de Gérontis que depuis la circulaire de mars 2007 à l'attention des réseaux gérontologiques. Devant la difficulté de faire participer les personnes âgées aux formations organisées, celles-ci sont destinées aux proches, aux aidants et au personnel soignant. Elles concernent des thèmes variés tels que la prévention de la dénutrition, des chutes, des escarres, de la maltraitance... L'intérêt manifesté et l'assiduité des participants nous permettent de penser que nous contribuons efficacement à l'amélioration de la prise en charge de la personne âgée. □

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES MAURICE

La Fédération nationale

Créée en mai 2004, la Fédération nationale des réseaux gérontologiques rassemble 19 réseaux. Elle a pour principal objet de coordonner et d'animer les réseaux gérontologiques adhérents et d'assurer leur représentation au niveau national. Lieu de rencontres et d'échanges de bonnes pratiques, elle a également pour mission de contribuer au développement des réseaux gérontologiques. De plus, elle entend participer à une réflexion transversale sur l'amélioration de l'accompagnement sanitaire et social des personnes vieillissantes.

Les membres du réseau :

- Hautes-Alpes : *Vivre et vieillir chez soi (L'Argentière-la-Bessée)*
- Aude : *Limoux Quillan Haute Vallée Chalabrais*
- Cantal : *Murat Allanche*
- Charente Maritime : *Haute Saintonge (Jonzac)*
- Côte d'Or : *Haute Côte d'Or (Montbard)*
- Dordogne : *Pays de Bessède (Belves)*
- Doubs : *Baume les Dames*
- Indre et Loire : *Sainte-Maure de Touraine*
- Loiret : *Neuville aux Bois*
- Lot et Garonne : *les six cantons d'Aliénor (Tonneins)*
- Maine et Loire : *Sud Saumurois (Doué la Fontaine)*
- Haute Marne : *Gérontis (Bourbonne les bains)*
- Moselle : *Saulnois (Dieuze)*
- Pas de Calais : *Ternois (Gauchin Verloingt)*
- Pyrénées Atlantiques : *Gave et Bidouze (Sauveterre de Béarn)*
- Saône et Loire : *les trois rivières (Tournus)*
- Seine Maritime : *les trois cantons (Saint Romain de Colbosc)*
- Deux Sèvres : *Gâtine (Parthenay)*
- Somme : *Vimeu-Baie-de-Somme (St Valéry sur Somme)*

POUR EN SAVOIR PLUS :

Sur internet, via Google, tapez **Gerontis**, vous aurez le site de la fédération nationale avec diverses informations sur les réseaux gérontologiques.

CONSOMMATION

Soja frelaté et bottes toxiques

Est-ce la loi des séries qui fait le lien entre le lait pour bébés, le soja, certains canapés et des chaussures ? Ces différents produits ont donné lieu à des alertes sanitaires. Leur point commun : leur provenance de Chine.



L'Union européenne a décidé début décembre d'interdire toutes les importations chinoises de produits contenant du soja destinés aux enfants. Des taux élevés de mélamine ont été relevés. Les pays européens vont aussi devoir tester toute la nourriture humaine et animale contenant du soja avant d'en autoriser l'importation, a précisé la Commission européenne. Une fois ces tests réalisés, seuls les produits contenant moins de 2,5 mg de mélamine par kilo seront autorisés.

Près de 300 tonnes de soja importé de Chine et destinées à nourrir de la volaille «bio» dans l'ouest de la France avaient déjà été retirées du marché fin novembre, après la découverte d'un taux de mélamine 50 fois supérieur à la norme autorisée. Fin septembre, l'Union européenne avait banni les produits chinois contenant des produits laitiers destinés aux enfants, en réaction au scandale du lait contaminé lui aussi à la mélamine (produit chimique utilisé surtout dans la fabrication de matières plastiques et de colles). Ces cas soulèvent plusieurs questions. On aimerait entendre que les responsables

de ces pratiques frauduleuses risquent quelques poursuites. On apprend aussi, en particulier que le terme « bio » n'est pas forcément synonyme de production de proximité, encore moins de « local » et peut parfaitement intégrer des produits fabriqués industriellement bien loin de chez nous. Il y a là comme une dérive. Le second ensemble de questions soulevées est celle de la qualité des contrôles. La « qualité » bio du soja chinois avait été certifiée mais la présence frauduleuse de mélamine a échappé aux procédures de vérification. Mais ce n'est pas le seul problème posé par les importations chinoises.

Canapés et chaussures

Des fauteuils vendus par l'enseigne Conforama ont été et sont toujours rappelés. Ils contiennent des sachets de diméthylfumarate, un fongicide susceptible de déclencher de violentes allergies. Ils auraient entraîné des crises d'eczéma chez plus de 400 personnes en France. 38 000 modèles achetés entre mars 2006 et juin 2008 sont concernés. Conforama a mis en place un numéro gratuit, accessible de 10 h à 20 h du lundi au samedi : 0800 01 50 50.

Et maintenant les chaussures. Des dizaines de cas sont signalés, bien d'autres sont probablement à déplorer... Une femme a été hospitalisée pendant une semaine après avoir porté des bottes

provenant de Chine. D'autres ont consulté médecins et allergologues avant de déterminer les raisons de leur souffrance. En cause comme pour les canapés : le diméthylfumarate, un produit anti-moisissure classé comme « nocif par contact avec la peau, irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau ». Son utilisation pour cet usage est interdite par un règlement européen de décembre 2007.

Depuis mi-novembre, la Halle aux chaussures, numéro un de la vente en France, et le groupe Eram/Gemo ont commencé discrètement à retirer les milliers de paires concernées, sans que l'on sache exactement lesquelles car aucune information ne filtre. Vu le manque de transparence, il est à craindre que d'autres enseignes n'en vendent encore.

La Direction générale de la Santé et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont annoncé une opération nationale de recensement des cas d'allergie et des enquêtes sanitaires. Elles ont demandé aux professionnels de retirer les produits qui risquent de porter atteinte à la santé ou à la sécurité des consommateurs. Reste que, comme la substance est interdite en Europe, on s'étonne quelque peu de la lenteur avec laquelle les autorités ont pris en compte l'ampleur du phénomène. □

BERNARD UMBRECHT

PRATIQUE

La pension de réversion

Rappel des dispositions actuellement en vigueur dans le secteur public et dans le secteur privé.

DANS LE SECTEUR PUBLIC

- Les régimes de retraite de la Fonction publique versent 50% de la pension du (de la) fonctionnaire décédé(e) à son (sa) conjoint(e) survivant(e).
- Seule une condition de durée de mariage (4 ans si le décès a lieu après le départ en retraite, 2 ans en cas de décès en activité) est exigée.
- La pension de réversion est partagée au prorata de la durée des mariages respectifs en cas de pluralité de conjoint(e)s survivant(e)s.
- Le remariage suspend le droit à pension de réversion, qui peut éventuellement être rétabli.

DANS LE SECTEUR PRIVE

- Le régime général verse 54% de la retraite du (de la) salarié(e) décédé(e) sous condition de ressources. Une majoration de pension sera attribuée à tous les bénéficiaires de plus de 65 ans dont les revenus sont inférieurs à 800€ et seulement à partir de 2010.
- Les régimes complémentaires versent 60% des droits acquis sans condition de ressources.
- Le plafond de ressources est fixé, en 2008 à 1462,93€ mensuels pour une personne seule et à 2340,69€ mensuels pour un couple. Si la pension de réversion ajoutée aux ressources personnelles dépasse ces plafonds, elle est diminuée du montant du dépassement.
- S'y ajoute une condition d'âge (55 ans à compter du 1er janvier 2009).
- Les régimes complémentaires imposent une condition d'âge qui varie entre 50 et 60 ans.
- Dans tous les régimes, la pension de réversion est partagée entre les différent(e)s conjoint(e)s survivant(e)s.
- Le remariage n'interrompt pas le versement de la pension de réversion dans le régime général. Il le supprime définitivement dans les régimes complémentaires.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) va rendre en fin d'année un rapport sur la question. La pension de réversion doit-elle être envisagée selon une logique de solidarité qui entraîne la mise en place de critères restrictifs ou selon une logique d'assurance qui considère que les cotisations versées pendant l'activité couvrent également le risque de veuvage? Si une réforme profonde de la pension de réversion dans les régimes de retraite français devait voir le jour, toute régression serait inacceptable.

La FGR est vigilante et mobilisée! Rappelons (voir CR 145) que nous sommes opposés à toute revalorisation du taux si elle est assortie d'une condition de ressources. □

ANNICK MERLEN

REVUE D'AMENDEMENTS (SUITE)

Dans notre précédente édition nous avons évoqué plusieurs amendements inquiétants pour le monde mutualiste. L'amendement remettant en cause l'exclusive déléguée aux mutuelles pour la gestion de l'assurance maladie des fonctionnaires a été retiré. Cependant l'intention demeure et nécessite notre vigilance. L'amendement proposant de réduire les remboursements des cures thermales a, lui aussi, été retiré.

ACQUISITION D'UNE MUTUELLE

Les Sénateurs avaient voté une forte augmentation des aides à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les ménages modestes. Le Gouvernement a fait supprimer cette revalorisation de 50% au motif que « cette dépense s'avère extrêmement élevée (...) dans le contexte de dégradation des comptes » ! Sans commentaire.

LE BONHEUR DES SEXAGÉNAIRES


Le Monde (30/11) s'interroge sur le bonheur des sexagénaires, au risque de l'« inéquité », au vu de deux études, l'une de l'Insee et l'autre du Conseil des prélèvements obligatoires, qui tendraient à prouver qu'en raison de leur patrimoine, leur revenu disponible, les prestations sociales qu'ils perçoivent, les sexagénaires seraient les bienheureux de notre société !

LE BONHEUR... (SUITE)

Il paraît – selon l'une des études citées ci-dessus – que les prélèvements sur la consommation avantagent les plus de 65 ans qui achètent souvent des produits faiblement taxés, comme les médicaments ou les livres ! L'avis est demandé à tous les retraités qui fréquentent les commerces d'alimentation... pour se nourrir vraiment.

Décès. Gabriel FRANÇOIS, militant du SNI puis du SE et secrétaire départemental de la section FGR-FP de Côte d'Or de 1990 à 1999 est décédé. Il fut un parfait honnête homme et un militant dévoué tant pour la vie syndicale que pour la vie de la FGR-FP.


Le Sénat attaque

 Je me permets de vous adresser la coupure de presse ci-jointe car l'évocation en bas de la page 7 d'aujourd'hui en France « les retraites de la Fonction publique sont le principal facteur de dérive des dépenses de l'Etat » du problème des retraites de la Fonction Publique m'a paru extrêmement inquiétante. Le Sénat veut-il s'attaquer à nos retraites et quelles mesures funestes risque-t-il de proposer ? J'espère que notre Fédération est capable de contrecarrer de telles menaces.

AV (75)

Cette attaque est inacceptable. Les Sénateurs pourraient d'abord balayer devant leur porte. (voir page 4)


Billet d'humeur

 Quand j'ai entendu le 21 novembre Xavier Darcos affirmer que la veille sept enseignants sur dix étaient dans leur classe, j'ai d'abord pensé « c'est un sacré menteur ». Et puis, réflexion faite, je pense maintenant qu'il est de bonne foi. En effet, notre excellent ministre a déjà démontré à la télé qu'il est infoutu de résoudre une très anodine règle de trois. Il a donc aussi des problèmes avec les pourcentages ! Pas grave, il suffit de quelques heures de soutien, le soir après la classe ou le samedi matin. Une maîtresse de petite section d'école maternelle devrait pouvoir les assurer. Elle en serait très honorée, et cela distrairait agréablement de son travail idiot – justement dénoncé par notre excellent ministre –

qui consiste à changer les couches de bambins... qui n'en portent pas !


HD (84)

Service minimum

 On aura tout vu. Une commune de Savoie a écrit à deux de nos adhérents pour leur proposer en cas de grève des enseignants de l'aider « à assurer l'accueil des enfants sachant que la commune ne dispose pas d'un nombre suffisant d'agents pour assurer cet encadrement ». Extraits de la réponse de nos collègues au Maire de la commune : « Nos raisons de le refuser sont nombreuses. Prendre en charge des enfants même pour les surveiller n'est pas anodin. L'opération est loin d'être encadrée « juridiquement » de manière satisfaisante et en cas d'accident, la responsabilité pénale des « volontaires » pourra toujours être engagée en dernier recours. Par ailleurs, ce service minimum constitue dans les faits une remise en cause du droit de grève, que le gouvernement a déjà mise en œuvre contre d'autres professions. A nos yeux, ce n'est pas acceptable. C'est toujours grâce aux luttes – et donc entre autres à la grève – que le social a progressé et que les droits ont été affirmés. A l'heure où l'école publique est attaquée et démantelée comme jamais, la défense du droit de grève sans restriction ni altération devient un devoir civique et républicain. Notre refus de participer est à la fois un soutien à nos collègues actifs et l'expression de notre inquiétude pour le devenir du service public et laïque d'éducation, par conséquent pour l'avenir de notre jeunesse et de notre pays ».

DJ (73)


GIPA ?

 Les personnes qui ont pris leur retraite entre le 31/12/2003 et le 31/12/2007 peuvent-elles prétendre au rattrapage de pouvoir d'achat attribué aux actifs au titre de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) ?


CG (25)

Le fonctionnaire qui part en retraite pendant cette période est exclu du dispositif. Cette « garantie » n'est accordée qu'aux fonctionnaires en activité durant la période de référence ci-dessus.

Bons points

 Je veux vous dire ma solidarité avec la FGR-FP et ses militants et ma pleine approbation des combats d'aujourd'hui qu'elle (et eux) conduit. Bravo et continuez.

MG (95)

 La FGR-FP accomplit un travail de fonds de grande valeur ! Je pense qu'elle est la seule organisation à publier des articles relatifs à l'accompagnement des retraités et personnes âgées, maintien à domicile et placées en établissements. Au niveau du CODERPA, aucune organisation syndicale n'évoque les travaux, réunissant chacune des branches : employeurs et salariés. Ces travaux portent sur les conventions collectives et le statut des intervenants auprès des personnes âgées. (...) L'attention doit être appelée, auprès des adhérent(e)s, sur le rôle important qu'exerce la FGR-FP, en complément et surtout en soutien des organisations syndicales d'origine.

AP (60)

Chiffres utiles

INDICE MENSUEL DES PRIX À LA CONSOMMATION

Ensemble des ménages hors tabac. Base 100 en 1998
Août 2008 118,64
Sept. 2008..... 118,56
Octobre 118,49

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

3^e trimestre 2008117,03
Variation annuelle....+ 2,95%

MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE (MTP)

Par mois : 1 075,01 €
à compter du 01.09.2008

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE au 1^{ER} JANVIER 2009 (mensuel) 2 859 €

ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) : pour une personne seule / mois 633,13 €
: pour un ménage / mois1135,78 €

VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE au 1^{ER} octobre 2008 54,84 €

PENSIONS

- Revalorisation au 01.01.2008 : +1.1% ; au 01.09.2008 + 0,8 %
- Minimum pension de réversion (mensuel) toutes ressources confondues 633,13 €
- Montant garanti (mensuel) en 2008 pour 25 années de service : 89,5% de l'indice 221 au 01.01.04 + 2% de revalorisation au 01.01.05 + 1,8% au 01.01.06 + 1,8% au 01.01.07 + 1,1% au 01.01.08 + 0,8% au 01.09.08 935,24 €
- Valeur du point d'invalidité militaire (au 01.10.2008) 13,55 €

RETENUES

- CSG (4,2% déductibles ; 2,4% non déductibles) 6,6 %
- CSG (à taux réduit sous conditions de ressources) 3,8 %
- CRDS 0,5 %

SMIC AU 01.07.2008

- Horaire 8,71 €
- Mensuel (Brut, 35 heures) 1 321,01 €

MINIMUM DE TRAITEMENT FONCTION PUBLIQUE À TEMPS COMPLET

- Indice majoré 288 au 01.10.2008 (Brut mensuel) 1 325,48 €

Nos adhérents ont du talent



ROMAN

Le seigneur des Mouches

Le Talisman - Tome 1

Roger Morand

« Le vrai n'est pas toujours vraisemblable. » Une journée tranquille d'un été sans histoire se terminait sans éclat. Le jour finissait, et la nuit tardait à venir, paresseuse et lascive. La pénombre en profita pour se faufiler parmi les rues de la ville, et jouer sur les gris clairs tout en sachant que le noir avalerait tout en un instant. Statu-quo d'un moment indicible où le souffle de chaque chose s'arrête, le temps d'un clignement de paupières. Les lampadaires des rues, dont la jalousie éphémère égrenait leurs envies de se voir pourvus de l'indispensable clarté, s'allumèrent d'un coup, comme pour casser cette douceur du jour s'achevant. Laure recherchait les meurtriers de sa demi-sœur Sarah. Le commissaire Luc Blondin et ses amis se concertaient pour échafauder un plan d'action. Retrouver les assassins de quatre honnêtes citoyens était leur priorité. Toutes les pistes sont bonnes à prendre.

MÉMOIRES

Jean des Merciers

Le Jean d've lou Marcie

Jean-Louis Bourieux

Evocation de la vie à la campagne au milieu du XX^e siècle avec les difficultés de la guerre et du dur travail quotidien même pour des enfants.

Reconstitution d'un monde presque oublié où le temps s'écoulait au rythme des saisons. Retrouvons avec nostalgie les années enfouies de l'enfance, les voisins, le ruisseau, l'école, les veillées d'hiver, l'odeur du feu de bois et du foin sec...



RÉCIT

Et alors, nos aïeux ?

Jocelyne Leber Marin

& Luce Leber Polidor

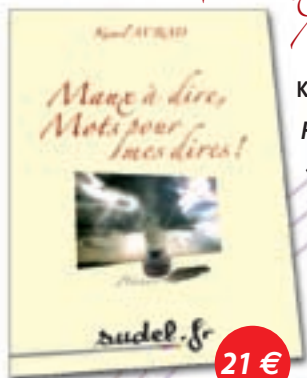
Cousines germaines, Jocelyne et Luce ont eu à cœur de rédiger cet ouvrage pour rendre un vibrant hommage à leurs parents. Leurs pères, Henri et Louis-Victor, étaient frères, et leurs mères, Dolorès et Rosette, alliées et amies. Des liens affectueux très forts les unissaient tous les quatre.

Jocelyne et Luce s'emploient à reconstruire patiemment leur passé, élevant leur arbre généalogique, racontant leur famille, retrouvant l'origine de ces aïeux arrivés en Algérie il y a quatre générations. Elles ont en mémoire tout ce qui fait l'originalité de leurs parents : langage, manières d'être, souvenirs des jours heureux, sans oublier l'angoisse et les larmes qui font aussi partie de ce vécu.

Écrit à quatre mains, ce livre est un récit de tranches de vies.

Pour tous renseignements sur les productions de nos adhérents, contacter le siège national de la FGR-FP (Robert André) au 01.47.42.80.13

*Maux à dire,
Mots pour mes dires!*



21 €

KAMEL M'RAD

Recueil de poèmes

« Des mots et prises de position d'un auteur, imprégné par les rivages de la Méditerranée, sur un florilège de sujets qui touchent au quotidien des hommes, à leur âme, à leur esprit. »

LA FAUTE À VOLTAIRE

NELCYA DELANOË

« Écrit en 1971, ce livre de Nelya Delanoë est la chronique d'une année scolaire dans un lycée parisien happé par les années post-68 et la loi Debré sur le service national. L'ardeur des différents acteurs (élèves, professeurs, syndicats,...) était d'autant plus vive que déjà le lycée semblait déboucher sur des impasses socioprofessionnelles et individuelles. Des constats qui pour certains, plus de trente cinq ans après, restent encore d'actualité. »

Un livre qui a gardé toute sa fraîcheur.



12 €

La bataille de la laïcité

1944 - 2004

GUY GEORGES

« Dans la transmission des valeurs, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé ... »
N.Sarkozy (20-12-2007).

Pour comprendre le présent, il est souvent très utile de relire l'histoire. C'est ce à quoi s'attache Guy Georges dans un ouvrage qui redonne vie à la mémoire laïque. L'auteur met en évidence l'intervention des acteurs (syndicats, CNAL), au long des années, sur un dossier qui a partie liée avec une conception de la République. Cet ouvrage est une contribution à une histoire qui s'écrit encore sous nos yeux.

La laïcité reste plus que jamais d'actualité. Ce livre le démontre.



23 €

OPERATION
ETRENNES 2009

POUR TOUTE COMMANDE
2 GUIDES PRATIQUES
OFFERTS



sudel.fr

LES ENSEIGNANTS ÉDITEURS



Retrouvez ces nouveaux ouvrages, sur le site www.sudel.fr commandez-les et achetez les directement en ligne ou remplissez ce bon de commande pour un achat par courrier



bon de commande

Nom Prénom

Établissement

Adresse Tél. Courriel

Maux à dire, mots pour mes dires de Kamel M'Rad	Prix unitaire : 21 €	Qté	Total	€
La faute à Voltaire de Nelya Delanoë	Prix unitaire : 12 €	Qté	Total	€
La bataille de la laïcité, 1944 - 2004 de Guy Georges	Prix unitaire : 23 €	Qté	Total	€
			Frais de port pour l'ensemble de la commande	+ 3,50 €
			Total	€

Je joins mon chèque de règlement global à l'ordre de SUDEL à l'adresse ci-dessous